



ROTARY CLUB DE BEYROUTH (1931)

Premier club du Liban - Doyen du District 2452



Le Bulletin

Volume 84 N°25

Année Rotarienne 2014 – 2015

Réunion du Lundi 5 Janvier 2015

Président du R.I. : **Gary C.K. Huang**

Gouverneur du District : **Khalil Alsharif**

Déléguée du Gouverneur : **May Monla Chmaytelly**

Assistante du Gouverneur : **Mona Kanaan**

Président du RC Beyrouth: **Antoine Hafez**

Secrétaire du RC Beyrouth : **Roger Ashi**

Devise du Président du RI et du Club pour l'année 2014-2015

« Faire rayonner le Rotary »

Le Protocole

Ont assisté à la réunion :

30 Rotariens du Club

ABBOUD Nabil	CHOUERI Nicolas (PP)	FAYAD Halim (PP)	MAHMASSANI Malek (PP)
ARAB Robert	CODSI Reine (PP)	HAFEZ Antoine (P)	MENASSA Camille (PP)
ARIS Toufic	DABBAGH Walid	ISSA Emile	MEOUCHY Rita
ASHI Roger (S)	DAOU Aïda	JABRE Raymond	SAWAYA Assaad (PP)
BIZRI Zouheir	DEBAHY Pierre (PE)	KALDANY Savia (PP)	SAYDE Maurice (PP)
BOULOS André	EL SOLH A-Salam (PP)	KANAAN Pierre (PP)	TABBARAH Ahmad
BTEISH Mansour	FAWAZ Fawaz	KETTANEH Henry (PP)	
CHERFAN Aida	FAYAD Habib	KRONFOL Nabil	

1 Rotarienne qui nous rend visite

- P. Mira Al Khalil du RC Tyr Europa

8 Invités

- Me Joe Khoury-Hélou, notre conférencier, et son épouse M^{me} Joyce Khoury-Hélou, invités du Club
- Sheikh Salim Dahdah et Mme Josette Dahdah, invités de Aida Daou
- Mme Doha Ariss et Mme Rima Tabbarah, invitées d'Ahmad Tabbarah
- Dr Samir Nasr, invité de la PP Reine Codsi
- M^{me} Rabia Fawaz, invitée de Fawaz Fawaz

Annonces du Secrétaire

Messages d'excuses :

En voyage : PP Aziz Bassoul

Empêchement : PP Riad Saadé, PP Roger Tarazi, Gabriel Metni.

Prochains événements du Club

- Lundi 19 janvier 2015 à 20h – Dîner-Conférence de l'ancienne Première Dame du Liban, Madame Mouna Hraouisur « Mon expérience dans le service social et humanitaire », au restaurant Le Maillon ;
- Vendredi 23 janvier 2015 à 20h – Concert à l'USJ pour la promotion du Conservatoire National de Musique

Le Courrier

- Le Club a reçu des messages de condoléances pour le décès de nos camarades François Jabre et Serge Hochar, des différents Rotary Clubs du Liban ;
- Dimanche 11 janvier - Family Rotary committee organise une visite guidée de Beyrouth comprenant le Musée, les ruines de Solidere, les Mosquées et Eglises du centre-ville, avec un déjeuner facultatif au

restaurant Karam – Rendez-vous au Musée à 10h ;

- Samedi 17 janvier à 20h30 - Rappel du RC Beirut Cadmos pour participer à leur « Annual Fundraising Gala Dinner » au Casino du Liban – Salle des Ambassadeurs – date limite des réponses : le 7 janvier ;
- Le RCB a reçu des vœux pour les fêtes de fin d'année de PDG Hazem Finge, PP Meguerditch Bouldoukian, PP Nicolas Chouéri, PP Samir Hammoud, PP Roger Tarazi, Aida Cherfan, Aida Daou, Nabil Abboud, Roger Ashi, Misbah Ghandour, Yahya Hakim, Emile Issa, Ahmad Tabbarah.
- L'assiduité du RCB pour le 1^{er} semestre 2014-15 est affichée au tableau.
- Agenda du RC Beirut Cosmopolitan pour le mois de janvier 2015 (affiché au tableau)

Anniversaires de Janvier

<u>Jour de Naissance</u>		<u>Année d'Admission au RCB</u>	
PP Mohamad Fawaz	11	PP Walid Choucair	1996
Misbah Ghandour	28	Ahmad Tabbarah	1996
		IPP Habib Ghaziri	1998
		Gabriel Gharzouzi	2007
		Yahya Hakim	2007
		Rita Méouchy	2011

Compte-Rendu de la Réunion Statutaire

Le P Antoine Hafez a commencé par souhaiter une bonne et heureuse année aux invités du Club, à tous les Rotariens et à leurs familles : « *L'année 2014 n'a pas été particulièrement joyeuse pour le RCB qui a perdu deux de ses membres les plus actifs : François Jabre et récemment Serge Hochar. Observons une minute de silence en leur mémoire.* »

Il a ensuite cédé la parole à notre Secrétaire Roger Ashi qui a annoncé les messages d'excuses, les prochains évènements du Club ainsi que le courrier reçu.



Après le repas, PP Savia a pris la parole pour remercier tous les Rotariens qui ont généreusement acheté des billets pour le concert du 23 janvier au profit du Conservatoire National de Musique. Elle a rappelé à tous les membres que le RCB est partenaire avec le Conservatoire et qu'au cours de l'année, lors des concerts gratuits, les Rotariens bénéficient toujours d'un traitement exceptionnel.

P Antoine Hafez a ensuite invité PP Reine Codsì à présenter notre Conférencier Joe Khoury-Hélou, fils et petit-fils de Magistrat ; également neveu du feu Charles Hélou, Président de la République Libanaise de 1964 à 1970 ; auteur entre autres du livre : '*Charles Hélou – Hamlet de l'Accord du Caire – Les secrets d'un mandat présidentiel*'. (*Présentation en annexe*)

Joe Khoury-Hélou s'est dit ravi et honoré de faire son exposé sur *l'Accord du Caire*, quoiqu'en très peu temps, en raison de l'importance historique de l'évènement. Dans ce livre, il a voulu - dit-il - atteindre certains objectifs :

1. Le besoin de dévoiler des vérités occultées pour différentes raisons.
2. Recueillir tout simplement des informations et les livrer par devoir de citoyen.

3. Souligner les grandes leçons à tirer de l'expérience 68-69. Car la situation aujourd'hui, à quelques variantes près, ressemble à celle d'hier : division des Libanais, divergences sur des notions fondamentales telles que la souveraineté ou la coexistence entre un état souverain et une résistance armée, les méfaits des alliances étrangères...

Extrait de l'exposé : « ...En tout cas, il faut savoir que tout ce que je dis aujourd'hui est appuyé sur des documents officiels, des procès-verbaux qui étaient jusque-là ultra secrets. Tous ces documents sont annexés au livre. » (Conférence en annexe)



Le P A. Hafez a remercié Joe Khoury-Hélou pour son exposé et lui a remis un petit souvenir de notre club ainsi que le livre historique sur le RCB et la ville de Beyrouth.

La séance a été levée à 15 heures.

Annexe 1 - Présentation de Me Joe Khoury-Hélou par PP Reine Codsi

J'ai le plaisir de vous présenter Joe Khoury-Hélou que vous connaissez tous comme étant un éminent avocat. Cependant aujourd'hui, et après des années de recherche, il va nous apporter un éclairage différent sur un sujet qui tient à cœur à tous les Libanais, à savoir l'accord du Caire.

Joe, comme il se définit lui-même, a exercé le Droit pour perpétuer une tradition familiale. En effet, il est le fils de feu Wagih Khoury-Hélou, ancien magistrat (Président de Tribunal au sein des tribunaux mixtes franco-libanais du temps du mandat français), et petit-fils également d'un ancien magistrat ayant exercé à la période ottomane. Son oncle maternel, feu Charles Hélou, a occupé les fonctions de président de la République libanaise de 1964 à 1970 ; ses liens avec son oncle, le Président, étaient très étroits sans oublier une certaine ressemblance physique.

Il a fait ses études primaires et secondaires au Collège Notre-Dame de Jamhour et ses études universitaires à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université Saint-Joseph. Il détient une Licence en droit français et en droit libanais ainsi qu'un Diplôme d'Études Supérieures Judiciaires de l'Institut de Magistrature de Beyrouth, avec mention Très Bien.

Il a commencé sa carrière en 1979 comme Magistrat, affecté au service des avis et législations auprès du ministère de la Justice, dont le rôle est de préparer les projets de loi soumis par le gouvernement, et de donner des consultations juridiques aux différentes administrations de l'État. Par la suite, en 1982 et en raison de la guerre il a démissionné de la magistrature pour exercer la profession d'avocat.

Dans un premier temps il a exercé en collaboration avec le professeur Fayez Hage-Chahine, et le cabinet français Lafarge Flécheux et Révuz.

Puis il a fondé son propre cabinet : J. Khoury-Hélou (Société Civile Professionnelle SCP). Ses contentieux couvrent différentes matières juridiques, depuis le droit commercial jusqu'au droit du travail (le personnel des sociétés) en passant par le droit civil.

Auteur de plusieurs mémoires et études juridiques, et de chroniques dans le quotidien libanais de langue française « L'Orient-Le-Jour » (jusqu'en 2000).

Auteur du livre « Charles Hélou – Hamlet de l'Accord du Caire – Les Secrets d'un mandat présidentiel »

Annexe 2 - Conférence de Me Joe Khoury-Hélou

LES DESSOUS DE L'ACCORD DE CAIRE - SECRETS INEDITS -

Le sujet choisi pour le petit exposé d'aujourd'hui est à mon humble avis important et intéressant dans la mesure où il traite une période de notre histoire totalement méconnue – interprétée par les uns et les autres d'une façon simpliste et souvent erronée.

Important également parce que les événements des deux années 68 et 69 sont les premiers indicateurs pertinents de l'échec de notre formule de coexistence, c'est-à-dire le pacte de 43.

INTRODUCTION

Je me suis penché sur le sujet, et j'en ai fait un livre édité et publié récemment par les « Presses de l'Université Saint-Joseph ».

J'avais voulu, à travers ce livre, atteindre - si possible - ces objectifs :

1-

Pour des considérations purement personnelles, le besoin de dévoiler des vérités, occultées pour différentes raisons, certaines relevant du « secret d'Etat », me taraudait depuis longtemps.

C'est que ma véritable relation avec Charles Hélou, mon oncle, a débuté à l'époque où j'étais jeune étudiant, et lui était fraîchement libéré des responsabilités présidentielles. De rencontre en rencontre, de discussions en discussions, avec de longues conversations téléphoniques, la relation a vite atteint le degré du partage : celui des émotions, des sentiments et des idées.

Certes, j'étais celui qui apprenait, et j'étais franchement subjugué par l'homme. Suis-je objectif ?

Peut-être pas ! Mais un joli témoignage de M. Alain Decaux, de l'académie française me console d'avoir écrit. Lui ayant soumis le manuscrit du livre, M. Decaux commence sa lettre du 28 septembre 2013 par ces deux magnifiques lignes (magnifiques pour moi) :

« J'ai lu attentivement le manuscrit que vous avez bien voulu m'adresser. Comme votre oncle, s'il l'a lu au ciel, a dû se réjouir de se voir aussi bien dépeint par vous !

Quant à moi, dès les premières pages, j'ai retrouvé le président Charles Hélou tel que je l'ai rencontré bien des fois dans le cadre de la francophonie. Je ne me souviens pas de l'avoir vu absent de la grande réunion annuelle à laquelle j'assistais chaque fois : le président Mitterrand avait fait de moi un ministre français de la francophonie et il ne fut jamais question que je m'absente. Lui non plus. Que ce soit avant ou après ces assemblées, je me précipitais vers le président libanais en qui je voyais, moi aussi, le « cofondateur de la francophonie. »

En dépit de la pudeur naturelle de Charles Hélou, je sentais au fil des conversations une blessure nichée au fond de lui et qu'il s'évertuait à camoufler.

Nous en avons parlé. Ce n'était pas tant l'aboutissement malheureux de la crise qu'a vécu le Liban durant les deux années 68-69 (l'Accord du Caire) et l'échec de sa politique acharnée contre une présence palestinienne armée au Liban qui le heurtaient - c'est le destin imposé - mais c'était surtout l'attitude générale des politiques qui ont contribué à faire croire que l'Accord du Caire c'est Charles Hélou, comme si c'était un choix délibéré émanant de lui.

Ces politiques ont sciemment occulté une « vérité » qu'ils connaissaient parfaitement, et à laquelle ils ont participé directement ou indirectement, et quand je le suppliais de « tout » dévoiler, il me répondait laconiquement que cela ne servait à rien. C'était d'autant plus frustrant que la « vérité », telle que je l'ai apprise, se situe aux antipodes de ce qui a circulé.

Voici ce qu'il dit dans ses Mémoires :

« On me dit souvent: pourquoi vous bornez-vous à évoquer les grandes lignes de votre politique au-dehors et au-dedans ? Pourquoi ne pas expliquer, par le détail, tous les impératifs qui se sont imposés à vous ? Je réponds : expliquer quoi ? En supposant que je puisse, avant des années, exposer sur tous les sujets brûlants toutes mes raisons d'agir, il n'en reste pas moins que les données des problèmes ne sont pas les mêmes pour celui qui les vit que pour celui qui veut bien les écouter.

Et puis la vérité dite trop tôt est souvent dangereuse et peu convaincante. Elle finit par provoquer plus de dégâts et par soulever peut-être plus de critiques que le silence lui-même. Ce sont l'imposture sensationnelle ou la critique véhémence qui attirent et retiennent l'attention des foules.»

Quarante cinq ans ont passé. Et voici que le hasard (l'évènement est raconté dans le livre) m'a ouvert grandes les portes de la « vérité » consignée dans de précieux documents. Parce que déclassifiés, j'ai pu obtenir du Département d'Etat américain des documents classés autrefois « Ultra-secrets », et plus précisément les dépêches de l'Ambassadeur des E.U. de l'époque, Dwight Porter, qui suivait au jour le jour, et au détail près, tous les évènements sur le terrain et dans l'arène de la politique.

Le contenu est assez ahurissant. Il recueillait également - à sa demande ou à celle de ses visiteurs - la vraie position des uns et des autres, livrée dans le secret. Ainsi jouait-il souvent à l'intermédiaire entre les parties prenantes.

L'insolite est que chacun des interlocuteurs du diplomate américain s'en donnait à cœur joie dans la manifestation des demandes, des critiques ou des opinions.

Tous savaient sans doute que leurs positions allaient être l'objet de procès- verbaux qui seraient transmis au Département d'Etat, au Pentagone ou à la CIA.

Mais, ils ne se doutaient pas que, quarante ans après, ces documents allaient être accessibles ou l'objet d'un livre...

Le moment était donc venu, pour moi, de dire cette « vérité » que Charles Hélou a voulu laisser à la disposition du temps qui passe.

2-

Ma seconde motivation tenait à la nécessité de fournir en tant que simple citoyen des éléments d'une importance cruciale quant à l'histoire du pays, souvent racontée d'une façon tronquée ou

travestie. Mon seul mérite, à cet égard, est d'avoir tout simplement recueilli les informations que je livre par devoir citoyen.

3-

Enfin, il y a de grandes leçons à tirer de l'expérience 68 - 69. La situation aujourd'hui, à quelques variantes près, ressemble à celle d'hier : division des libanais, divergences sur des notions fondamentales telles que la « souveraineté » ou la coexistence entre un Etat souverain et une résistance armée (quelque soit la noblesse de la cause défendre), les méfaits des alliances étrangères ...etc...

Je me bornerai aujourd'hui à soumettre uniquement l'affaire de « l'Accord du Caire », quoique - pour une meilleure compréhension des tenants et aboutissants du sujet - une description de la conjoncture interne et régionale de l'époque fût nécessaire. En tout cas, il faut savoir que tout ce que je dis aujourd'hui est appuyé sur des documents officiels, des procès-verbaux qui étaient jusque-là ultra secrets. Tous ces documents sont annexés au livre.

*

*

*

1. LA SITUATION GENERALE APRES LA DEFAITE DE 67 (ANNEE 68) :

La malchance a donc frappé le mandat de Charles Hélou, qui a connu les deux évènements les plus graves de l'histoire du monde arabe contemporain : la débâcle des armées arabes lors de la « guerre des six jours » et la naissance de la « guérilla palestinienne ». Ces deux évènements ont suffi pour que le Liban, qualifié jusqu'alors de « Suisse du Moyen-Orient », bascule vers l'autre extrême et devienne le pays de la subversion et de l'anarchie.

Le Président Hélou me répétait souvent : « Tel a été mon destin. » ; et ce destin a été cruel.

Ainsi, en cette fin d'année 67, l'aigreur, la rancœur et à la révolte étaient les maîtres mots dans les camps palestiniens.

A l'intérieur du pays, comme l'écrit Charles Hélou, « la population musulmane, en particulier, avait-elle à tort, l'impression d'avoir subi deux défaites : L'une dans la guerre de juin 1967, l'autre aux élections législatives d'avril 1968. Elle trouve là plus d'un motif de se solidariser avec les héros palestiniens de la revanche ».

Et il ajoute :

« De leur côté, des partis à dominance chrétienne tenaient à manifester que, malgré toutes les accusations portées contre eux, ils étaient sincèrement solidaires du monde arabe et des Palestiniens ».

Les pays arabes qui - lors de plusieurs sommets avant la guerre de 67 pensaient écraser Israël en un éclair, deviennent – par nécessité - encore plus rigides après la défaite, avec leurs trois célèbres « non » :

- « non » à toute reconnaissance d'Israël
- « non » à toute négociation
- « non » à tout accord de paix

La vedette lors de ces sommets était désormais l'OLP.

Israël se préparait diplomatiquement à conquérir le Liban (ou une partie) en prétendant qu'en raison de la guerre de 67 l'accord d'armistice est désormais rompu.

Et les évènements se sont succédé tout au long de cette année 68.

Le livre raconte à cet égard la succession des évènements, depuis les manifestations et défilés quasi quotidiens, (tout était prétexte pour manifester et se manifester), la mobilisation des politiques presque de tout bord en faveur de l'action fedaï (j'entends – les personnalités les plus influentes-). Le paroxysme a été atteint quand le Premier Ministre en exercice, Abdallah Yafi, haranguant une foule composée de 100.000 personnes, déclare : « Je suis le premier fedaï ».

L'excitation générale de la rue se fait désormais accompagner par l'appui aveugle et sans conditions à la guérilla palestinienne. Cet appui a été renforcé par une fatwa de la plus haute autorité religieuse chiite au Najaf autorisant l'action fedaï en Palestine (réclamée par Cheikh Jaafer El Sadek).

L'enthousiasme en faveur de l'action fedaï venait de tout bord.

Les plus réticents, voire ceux qui la refusaient, étaient très prudents dans leurs discours, et parlaient au mieux de la nécessité d'un compromis.

Le Paroxysme a été atteint lors des funérailles d'un fédai d'origine libanaise. L'accueil du cercueil (vide ou avec un cadavre) était du pur délire en faveur de l'action fédai...

Entretemps, les accrochages entre palestiniens infiltrés de Syrie grâce à l'aide de l'armée syrienne d'un côté et l'armée libanaise de l'autre, étaient quasi quotidiens.

La succession des événements de 68, dont la démission de Hélou, sont détaillés dans le livre.

L'attaque contre l'aéroport de Beyrouth est un événement grave et certains ont tenté de l'exploiter pour affaiblir l'armée.

La position de Hélou, dès les premières heures de la crise (pressentie dès la guerre de 67) a été comme suit :

- **Toute présence armée palestinienne sur le territoire libanais doit être refusée et jugulée, sans compromission. Des ordres stricts ont été donnés à cet égard.**
- **Ce refus n'est pas dirigé contre la cause palestinienne que le Liban appuie de toutes ses forces, mais pour éviter les dangers auxquels va être exposé le Liban.**
- **Cette présence armée serait le prélude, en effet à l'effritement du pacte de coexistence, et à la guerre civile, et par conséquent aux dangers de l'entrée de troupes étrangères sur notre sol. Elle serait de surcroît une atteinte à la présence chrétienne au Liban et en Orient.**
- **Cette présence serait le bon prétexte pour que les deux voisins assouvissent leurs visées sur le Liban (Cf. article l'Orient).**

Cette position de fermeté et d'intransigeance était devenue une obstination qui étonnait notamment les américains. En dépit du courant de sympathie entre Hélou et Porter, on sent - à travers les dépêches de ce dernier - que cette fermeté exaspérait quelque part les américains.

2. L'ANNEE 69 - AU BORD DE L'ECLATEMENT DU PAYS :

L'année 69 a connu le point culminant de la crise.

Les événements particulièrement graves de l'année 69 ont été le résultat des ordres fermes donnés par Hélou d'appliquer toutes les mesures de police, et toutes les dispositions du Code pénal général et des lois pénales militaires contre toute violation imputable à n'importe quel groupement fedai.

Ces ordres qui sont dans le prolongement de ceux donnés en 68 émanaient des convictions de Charles Hélou sur les dangers de la présence palestinienne armée.

Les dépêches envoyées par le diplomate américain recensées et portant sur les discussions entre Hélou et le diplomate et qui décrivent l'intransigeance effrénée de Hélou sont par dizaines.

C'est donc à la suite d'événements sanglants en avril 69 que le Président Rachid Karamé démissionne avec fracas pour protester contre le Président de la République et l'armée. Et comme par dédain vis-à-vis du Président - et sa position antiguérilla -, la démission de Karamé a été présentée au parlement, une première au Liban. **A suivi alors la tenue des assemblées de l'ensemble des leaders religieux, et politiques musulmans annonçant le boycott du Président de la République à moins que la liberté totale aux fédayins ne soit accordée. Pour la première fois, l'assemblée des musulmans du Liban revendique ce qu'ils ont appelé la « participation au pouvoir ». Ces décisions avaient été prises et communiquées à Charles Hélou verbalement. En octobre de la même année, ses positions sont désormais à travers des communiqués écrits, et transmis officiellement à Charles à Hélou.**

La situation de « sans gouvernement » arrangeait en réalité Hélou, appuyé en cela - secrètement - par le Général Chehab : Pouvoir avoir les coudées libres. A ce propos, Charles Hélou a fait part à Dwight Porter de son exaspération vis-à-vis de ceux qui le harcelaient pour former un gouvernement pour améliorer la situation économique.

Il exploitait cet état de fait pour procéder chaque quelques temps à des consultations parlementaires. Il cherchait à tester les députés et de les convaincre de sa position.

Et depuis, la guerre politique et les combats militaires n'ont plus eu de cesse.

Le point culminant de la crise fut provoqué par Hélou le 31 mai 69. L'ambassadeur des Etats Unis avait prévenu son administration que Hélou était sur le point de recourir à un geste de

provocation ; Charles Hélou est effectivement passé à l'acte à travers son fameux « Refus du fait accompli et de la politique du fait accompli », à travers son discours à la Nation du 31 mai 69. Il l'a joué « quitte ou double » : soit il fait bouger les consciences, soit il provoque l'explosion qui ferait bouger les puissances.

Ce discours a eu l'effet d'une bombe. L'homme accusé de faiblesse par les uns ou surnommé l'homme du compromis et des concessions par les autres, a surpris plus d'un, à l'intérieur et à l'extérieur.

A ce moment précis de l'histoire des arabes, ne pas collaborer pour appuyer et renforcer la guérilla palestinienne, ou la remettre en cause, ou encore toucher à un cheveu d'un des héros du moment, relevait de la haute trahison. Même ceux qui partageaient l'opinion de Hélou se devaient de garder une attitude de grande réserve.

Pour Hélou c'était carrément le refus, quitte à ce qu'on vienne le mettre à la porte de son bureau.

Dans l'une des dépêches de Porter, le diplomate dit :

« 8-Le sombre résumé de Hélou à Karamé est "qu'il ne voit aucune raison de faire un compromis avec la mort". N'importe quelle concession des Libanais aux fedayins conduira à son avis, à une action de ces derniers contre les Israéliens, provoquant une riposte des Israéliens qui détruira le Liban. Implicitement, Hélou laisse entendre que les chrétiens libanais seront les vrais perdants, et il ne veut pas présider à leur échec. Hélou est également déterminé à maintenir l'armée libanaise intacte pour s'assurer qu'elle pourra contrôler les subversions internes et les émeutes. Actuellement, l'armée est solidaire contre les fedayins et cette solidarité risque d'être détruite en cas d'hostilités avec Israël, que l'armée soit littéralement détruite avec le temps ou pas. Le pays serait alors à la merci des réfugiés palestiniens et des groupes de gauche.

9-Hélou n'est pas prêt à modifier sa position. Il continuera à exiger que tous les Libanais soient contraints d'accepter le principe qu'il n'y a pas d'accord possible avec les fedayins, et, jusqu'à ce qu'un consensus national voie le jour, il fera tout pour éviter de former un gouvernement. Il est prêt à tenir jusqu'à ce qu'on le porte hors de son bureau».

Les réactions furent très vives contre Hélou. L'accusation la plus clémente étant celle de «Président chrétien ou président des chrétiens». Même les américains ont succombé à la tentation de lui porter pareille accusation. Dans le monde arabe, Charles Hélou devint le traître.

Lors de nouveaux affrontements en octobre 69, M. Karamé démissionne de sa désignation comme premier ministre désigné. L'homme était déchaîné contre Hélou. Et c'est à ce moment que Hélou est notifié de la position conjointe de tous les musulmans du pays.

Les leaders chrétiens étaient eux dans l'embarras. D'un côté, ils avaient leurs propres contraintes comme personnes élues et destinées à être réélues, voire avec des visées pour la présidence de 70, et de l'autre ils épousaient les mêmes idées souverainistes que Charles Hélou, mais leur appui à Hélou ne pouvait être que clandestin.

Le Général Chéhab pensait de son côté que la politique du gain de temps de Charles Hélou était la bonne (sans gouvernement) mais pour laisser aux militaires le temps d'établir les règles de la coordination avec les palestiniens.

Pour le Général Chéhab, le compromis est inéluctable.

Entre les leaders de l'alliance tripartite, il y avait également des divergences sur les méthodes à suivre ; mais un seul dénominateur commun : garder leur appui à Charles Hélou ultra secret.

Hélou a abouti à un effroyable **isolement politique**. Un chapitre est consacré au rôle des différents acteurs libanais : Leaders chrétiens, clergé, musulmans, druzes, mouvements de gauche... Des détails étonnants montrent qu'au bout du compte, dans sa position intransigeante, Charles Hélou devait chercher la solution ailleurs que sur le terrain interne. Car, même ceux qui partageaient ses options radicales ne voulaient pas le déclarer publiquement et ne donnait à Hélou qu'un appui « secret ».

L'année 69 est devenue synonyme de l'isolement de Charles Hélou.

En parallèle à la fermeté, Hélou de nature introvertie, sortait souvent de ses gonds, et tenaient des propos quelque peu virulents et sarcastiques à l'égard de ceux qui ne lui accordaient pas d'une façon franche leur appui, sans biaiser. Mais, il savait passer outre, se mettant dans la peau des

autres dont l'attitude est commandée par mille et un impératifs personnels. Lui, en tout cas, n'avait plus que quelques mois pour être à la retraite.

3. LE ROLE DES PUISSANCES ETRANGERES :

Tout un chapitre est alors consacré aux différents pays dont les puissances étrangères. Charles Hélou avait appris successivement du général de Gaulle et de Pompidou que la France ne souhaitait pas se mêler d'un problème « entre Libanais ».

Le général avait fait parvenir avec Fouad Boutros et d'autres intermédiaires français que la France se tenait aux côtés du Liban en cas d'agression Israélienne... Mais (je cite de Gaulle s'adressant à Fouad Boutros) « *si par malheur les choses venaient un jour à se dégrader entre Basta et Gemmayzé, alors, la France pas plus que quiconque, ne pourrait rien pour vous* ».

L'Union soviétique appuyait, corps et âme, la Syrie qui déversait les combattants palestiniens, groupe par groupe, à travers la frontière.

La Grande-Bretagne se désintéressait depuis longtemps de cette partie du monde.

Les arabes diabolisaient la politique de Hélou. La Syrie intervenait carrément militairement. Et une des requêtes de Hélou aux américains était d'intervenir auprès du monarque saoudien pour stopper le flux des pétrodollars à M. Yasser Arafat. Kaddafi était encore plus généreux.

Restait – et en tout cas c'est la seule puissance éventuellement agissante – les Etats-Unis d'Amérique. C'est vers eux que le Président de la République a placé ses espoirs.

4. SOLUTIONS ENVISAGEES AU NIVEAU INTERNATIONAL :

Quelles sont les solutions envisagées ? Elles sont détaillées dans le livre, et c'est la partie des secrets importants inédits dévoilés par la première fois.

Cette partie est d'une grande importance dès lors qu'elle est fondée sur les rapports ultra-confidentiels (à l'époque) de l'ambassadeur des EU à son administration. Les débats entre Hélou et l'américain y sont détaillés.

En gros, Hélou a transmis aux américains les dangers qui guettaient non seulement le Liban et la région, mais l'occident lui-même. Le lecteur découvrira l'acuité des prévoyances de Hélou, depuis l'émergence plus que probable de la Chine comme cinquième puissance, la vietnamisation de la région jusqu'à la montée de l'intégrisme un peu partout, lequel atteindra les capitales occidentales. Comme solutions réclamées, et soumises successivement aux américains.

- Stopper la fougue d'Israël à la frontière. L'Etat hébreu frappait beaucoup plus les villages paisibles du sud que les bases de fédajins. Les arrière-pensées d'Israël, telles que Hélou les voyait, ont été développées aux américains. Israël avait fait une tentative décrite dans le livre et qui consistait à créer un dialogue direct avec Hélou. Le message était en somme le suivant : accepter des arrangements avec l'Etat d'Israël qui raserait alors les bases de fédajins, ou l'amplification des agressions contre le Liban. Hélou ne pouvait pas admettre l'idée du moindre contact. S'il y a des arguments à transmettre, son seul interlocuteur serait l'américain, et dans le cadre des règles du droit international.
- Obtenir une aide immédiate américaine militaire et diplomatique, et éviter que le Liban ne sombre dans le camp de la confrontation.
- Et enfin, il a demandé une intervention militaire directe de la VI^e flotte.

L'échec de toutes ces demandes est amplement développé et les raisons du pessimisme de Hélou qui allait crescendo sont détaillées.

En parallèle aux sollicitations répétées auprès des américains, Hélou avait déployé des efforts monstres auprès des instances onusiennes. Le Chapitre complet du livre détaille la nature des sollicitations, et les subterfuges proposés pour aboutir à stopper l'action de la guérilla à travers l'ONU.

C'est avec amertume que Hélou constatait non seulement l'indifférence des grands du monde, mais fut convaincu de l'existence d'une complicité. Le plan dépassait le Liban.

5. LE REFUS DES GRANDES PUISSANCES D'AIDER LE LIBAN :

Hélou a senti que la partie était définitivement perdue en cette fin de mois d'octobre 69, quand trois événements combinés lui sont tombés sur la tête :

- a. Le refus des EU d'aider le Liban à obtenir des observateurs de l'ONU ou toute autre solution onusienne.
- b. Le refus de dépêcher la VI^e flotte comme promis par le Ministre de la Marine, M. John Chafee. Dans son rapport du 1^{er} novembre 69, soit quelques jours avant l'Accord du Caire, Porter communique à ses supérieurs :
« Nous avons clairement dit au président Hélou et aux responsables chrétiens que les EU n'envisagent au Liban ni une intervention militaire ni une déclaration fracassante. Nous avons également expliqué aux leaders chrétiens et musulmans que les EU soutiennent Hélou en sa qualité de président constitutionnel de tout le Liban et non en celle de président d'une communauté particulière. »
- c. Et avant cela, Hélou avait travaillé ardemment pour une mise carrément sous tutelle onusienne du Liban. Porter avait transmis à l'administration américaine la demande de Hélou comme suit :
« Le mieux qu'il puisse espérer serait une solution à la chypriote, avec, vraisemblablement des enclaves confessionnelles. Il n'y a aucun honneur à tirer, dit-il, du fait de présider un État placé sous la protection des Nations Unies. La seule présence de troupes internationales dans un pays compromet l'indépendance de ce pays et le détruit. »

Toutefois, cette solution peut s'avérer la meilleure possible au regard des alternatives disponibles – occupation israélienne, subversion syrienne et désintégration de l'État libanais au gré des appartenances confessionnelles. »

Cette solution fut également rejetée par U Thant, et communiquée à Hélou en cette fin de mois d'octobre 69, sous prétexte que l'on ne met sous tutelle qu'un territoire non encore constitué en Etat indépendant.

6. QUE FAIRE :

Que faire ? Pour comprendre le dilemme, le mieux est de lire le commentaire de Porter du 30 oct. 69 (quelques jours avec la médiation égyptienne au Caire).

Il dit à ses supérieurs :

« Commentaire : Bien que quelques-uns des développements que Khoury (émissaire de Hélou) a rapportés soient encourageants, la situation libanaise demeure grave. Elle s'améliorerait considérablement si Hélou pouvait former un cabinet. Mais le problème majeur des fedayins demeurera. Il semble assez clair, comme le montrent les récents événements, qu'un gouvernement arabe ne peut attaquer de front les fedayins et survivre. »

Par conséquent, si un cabinet se forme, il se fera sur la base d'un arrangement avec les fedayins et représentera nécessairement un reniement par le Président sur sa déclaration sans détour du 31 mai. Par ailleurs, si la situation au Liban se dégrade encore, avec émeutes et bain de sang (ceci est entre les mains des fedayins et des groupes de gauche,) Nasser (qui essayait la médiation) sera forcé d'assumer une position plus extrémiste et donc moins efficace. »

Les options de Hélou étaient limitées :

- Le mieux pour lui : démissionner. Il sortirait le champion du refus. Mais de réunions en réunions, il met de côté cette option parce que ses interlocuteurs – souverainistes comme lui – l'en ont dissuadé. La crainte du vide qui entraînerait une explosion immédiate a dominé.
- La seconde option : accepter la médiation de Nasser, et attendre une meilleure conjoncture.

Il a donc accepté que son mandat soit souillé par une acceptation qu'il appelait lui-même la capitulation de l'Etat, et ce en raison de l'état de nécessité. Mais il ignorait sans doute les coups de poignard qui lui seraient assénés.

7. LES PERIPETIES DE L'ACCORD DU CAIRE :

Quant aux péripéties de l'Accord du Caire, les voici dans leurs grandes lignes.

Comment se posait le problème ?

Dès lors que la décision d'accepter la médiation de Nasser a été prise, il fallait déterminer les limites de l'acceptable. Et en cette fin d'octobre 69, la situation se présentait comme suit :

1. Le Liban se trouvait devant un fait accompli, admis par toutes les puissances du monde, par indifférence ou complicité, et le Président libanais – dans sa lutte contre ce fait accompli – était quasiment isolé.

2. Les fédayins puisaient une moitié de légitimité de la part de la moitié des libanais et de la part de la moitié de l'Etat.
Cette semi-légitimité est matérialisée par les déclarations de Dar-al-Fatwa communiquées officiellement au Président de la République.
3. Sur quoi portait cette semi-légitimité ?
Tout simplement sur **la liberté totale** de l'action fedai au Liban, sous peine de priver le Président dans sa gestion de l'Etat, de l'autre aile du pays. Ainsi, la déclaration de Dar-El-Fatwa apportait-elle aux fédayins, dans la pratique, un titre plus précieux que tout compromis.

Ainsi, et tant qu'à faire il fallait trouver un moyen de contenir **la totale liberté de l'action fedai** objet du « titre » accordé par les assemblées de Dar-El-Fatwa.

Une réunion s'est tenue à Baabda pour préparer les négociations du Caire, entre Karamé, Boustany, Chemayet, Gaby Lahoud et Petro Dib. Hélou a dicté les règles d'une négociation possible sous forme de protocole.

Présidée par Karamé, la délégation comprendrait Boustany, des officiers, et des diplomates, à leur tête Najib Saadka.

Karamé est retourné précipitamment de l'aéroport, et Najib Sadaka, l'homme de la très grande confiance, a dû retourner le 31 octobre pour maladie sérieuse. Sollicité par Hélou pour repartir coûte que coûte, M. Najib Sadaka, arrive le 3 novembre, et câble aussitôt à Hélou pour lui annoncer que le Général Boustany a pris l'initiative de signer un accord avec Yasser Arafat.

Quel accord ? Le fameux accord du Caire.

Cet accord dépassait les limites de ce qui avait été décidé à Baabda, et en tout cas Boustany n'avait aucun mandat pour signer. Le mandat était limité à la négociation.

8. LA REDDITION DE COMPTE ET MISE AU POINT :

La reddition de compte le 4 novembre a été houleuse. Le livre en raconte tous les détails. Boustany a été limogé quelques jours plus tard.

Et puis, il y a eu les affabulations autour de l'Accord du Caire décrites dans le livre avec les rectifications qui s'imposent à cet égard. Comme :

- La légende selon laquelle Nasser était étonné que le Liban signe pareille convention.
- La nature juridique de l'accord du Caire, certains voulant lui donner le caractère de traité voté par les députés à l'Assemblée. Même la déclaration ministérielle à l'issue de la formation du gouvernement n'a tout juste mentionné que l'existence d'un accord trouvé avec les palestiniens.
- L'histoire du caractère secret de l'accord qui n'est légalement qu'un « modus vivendi » entre une autorité militaire souveraine et des groupes armés.

Charles Hélou s'est trouvé dans l'obligation de défendre l'Accord du Caire quant à sa nature juridique parce qu'il lui insupportait que des personnalités de haut rang se mettent à déformer la réalité juridique dans le but unique d'accuser. Dire que l'Accord du Caire est un traité voté par le parlement, c'était donner inutilement un argument aux palestiniens.

Plusieurs consultations juridiques de spécialistes étrangers et libanais ont été obtenues. L'Accord du Caire n'est qu'un « modus-vivendi » dénonçable par l'Etat libanais à tout moment.

Le Président Hussein Husseini avait consulté le Professeur Antoine Kheir en 1986.

Je lis la traduction en français du passage principal de la consultation :

« Autres questions - D'autre part, en réponse à une 4^{ème} question, l'auteur de la consultation déclarait :

« Il est évident, vu tout ce qui précède, que l'Accord du Caire n'est pas un traité international : qu'il est seulement un modus-vivendi militaire conclu, d'une manière secrète, avec l'Organisation de libération palestinienne pour régler la présence armée palestinienne au Liban à la condition que la souveraineté du Liban soit entièrement sauvegardée. »

L'article 13 de l'Accord concernant l'action fedai dispose ce qui suit : « Il est reconnu et établi que les Autorités libanaises, civiles et militaires continueront à exercer leurs attributions et leurs responsabilités entièrement en toutes circonstances et sur l'ensemble du territoire libanais. »

Cela signifie que les Autorités libanaises restent toujours libres (et cela est une condition de la souveraineté) de modifier l'Accord à la survenance de tout événement empêchant ces mêmes autorités d'exercer leurs attributs et leurs responsabilités sur l'ensemble du territoire libanais ».

*

*

*

Voici en gros - et dans les grandes lignes - l'histoire de l'Accord du Caire. Cet exposé reste insuffisant. Rendre compte de tous les détails susceptibles de mieux éclairer aurait exigé du temps. J'espère en tout cas avoir pu dissiper quelque peu les contre – vérités ancrées dans les esprits.
